

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DVD 9 Adhésion à la Charte « Sable en Seine II ».

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Climat Énergie de Paris adopté par le Conseil de Paris le 8 décembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de « Ports de Paris » en date du 7 octobre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 février 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à la Charte Sable en Seine et de l'autoriser à signer l'avenant correspondant ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de l'adhésion de la Ville de Paris à la Charte « Sable en Seine II ».

Article 2 : Madame La Maire est autorisée à signer l'avenant à la Charte « Sable en Seine II » dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, nature 6238, rubrique 816 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO